



## **RAPPORT D'ACTIVITE** **SOCIETE CIVILE L'ARP**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 26 JUIN 2008

L'objet de ce rapport est de vous faire part des activités de la société civile L'ARP en matière de gestion de droits, d'action culturelle et d'action d'intérêt général depuis la dernière réunion de notre Assemblée Générale Ordinaire.

L'ARP n'est en effet pas une société de perception et de répartition de droits comme les autres, cette activité première devant plutôt être appréhendée comme un moyen que comme une fin en soi. L'activité de gestion de droits nous permet en effet de financer des actions culturelles et de développer au sein de l'ensemble de la filière cinématographique une représentation des auteurs-réalisateurs-producteurs conforme à l'intérêt général.

### **I. ACTIVITE DE GESTION DE DROITS**

Au cours de l'exercice 2007, L'ARP a reversé à ses membres au titre de leurs activités de producteur :

- 821 009.63 € Euros de rémunération pour Copie Privée France et Etranger
- 156 286.59 € Euros de droits de retransmission simultanée et intégrale par câble

Les perceptions pour copie privée sont en nette augmentation cette année (821 009 € en 2007 contre 729 094 € en 2006). Mais si la copie privée France générale (perçue par la PROCIREP) est en légère hausse en 2007, les répartitions France perçues par L'ARP sont quant à elles en nette diminution, d'une part du fait d'une évolution du taux de copiage en faveur des œuvres audiovisuelles et donc au détriment du cinéma, et d'autre part en raison de l'étroitesse de son catalogue. La répartition France étant la seule à générer de l'action culturelle, L'ARP en génère donc mécaniquement de moins en moins.

En revanche, L'ARP répartit de plus en plus de copie privée étrangère, laquelle ne génère malheureusement aucune action culturelle.

La collecte 2008 (répartition 2007) devrait logiquement connaître la même évolution.

**REPARTITIONS ET ACTION CULTURELLE GENEREES PAR L'ARP**

	REPARTITION (€)	ACTION CULTURELLE (€)	
	PROCIREP	PROCIREP	SACD
<b>2000 (répartition en 2001)</b>	<i>895 211</i>	<i>251 661</i>	<i>220 805</i>
<b>2001 (répartition en 2002)</b>	<i>681 616</i>	<i>266 992</i>	<i>156 969</i>
<b>2002 (répartition en 2003)</b>	<i>612 909</i>	<i>235 735</i>	<i>196 817</i>
<b>2003 (répartition en 2004)</b>	<i>687 748</i>	<i>241 123</i>	<i>172 016</i>
<b>2004 (répartition en 2005)</b>	<i>1 007 974</i>	<i>401 940</i>	<i>136 264</i>
<b>2005 (répartition en 2006)</b>	<i>729 094</i>	<i>290 145</i>	<i>147 727</i>
<b>2006 (répartition en 2007)</b>	<i>821 009</i>	<i>204 615</i>	<i>130 090</i>

**A. REMUNERATION POUR COPIE PRIVEE FRANCE 2006**

Copie France rencontre cette année encore des difficultés de recouvrement, en particulier avec la défaillance de l'un de ses principaux redevables, la société EMTEC, entraînant près de 10 millions d'euros de perte pour les ayants droit de Copie France. Selon la PROCIREP, ce sinistre a mis en avant la nécessité de réformer les outils de gestion, voire la gouvernance, de Copie France en la matière.

**REMUNERATION PRODUCTEUR COPIE PRIVEE FRANCE (PROCIREP)**

1996 (répartition 1997)	180 M.F.	- 8 %
1997 (répartition 1998)	169 M.F.	- 5,6%
1998 (répartition 1999)	173 M.F.	+ 2,4%
1999 (répartition 2000)	151 M.F.	- 12.8%
2000 (répartition 2001)	149 M.F.	- 1.17%
2001 (répartition 2002)	127 M.F.	- 15.11%
2002 (répartition 2003)	19.8 ME.	+ 2.2%
2003 (répartition 2004)	19.4 ME.	- 1.63%
2004 (répartition 2005)	25.5 ME.	+ 31.16 %
2005 (répartition 2006)	23.2 ME.	- 8.98%
2006 (répartition 2007)	23.7 ME	+2.00%

Pour chacun des supports actuels assujettis et qui concernent l'audiovisuel, les évolutions de marché ont été les suivantes en 2006 :

- Poursuite du développement du marché du DVD enregistrable (DVDR Data) sur la tendance observée l'année précédente : hausse de quantités déclarées à Copie France de + 31% en 2006 (contre + 33% en 2005).
- A l'inverse du DVDR Data et après une année 2004 où il avait bien résisté, le marché de VHS vierge poursuit sa très forte décroissance (- 36% en 2006), ce support étant désormais clairement en fin de vie.
- Le CDR Data, sur lequel les ayants droit de l'audiovisuel perçoivent une part de la rémunération copie privée au titre de la copie vidéo, est lui aussi en baisse régulière depuis 2 ans (- 11% en 2006).
- Enfin, les différents appareils d'électronique grand public à disques durs intégrés dédiés à la copie d'œuvres audiovisuelles (enregistreurs numériques à disque dur, décodeurs à disques dur ...) ont connu un essor important en 2006 :
  - + 67% pour les enregistreurs DVD à disque dur intégré
  - + 248% pour les décodeurs à disque dur intégré

D'où l'importance d'avoir assujetti les capacités désormais disponibles sur le marché pour ce type d'appareils à l'occasion de la décision de la Commission Copie privée du 20 juillet 2006 (plus de 75% du marché de ces appareils est aujourd'hui constitué de capacités supérieures ou égales à 160 Go). Bien que la croissance de ce marché semble appelée à être plus modérée en 2007, il constitue avec les appareils à vocation multimédia (baladeurs audio-vidéo, également visés par la décision précitée) l'un des relais de croissance des rémunérations dont bénéficie la PROCIREP.

Le phénomène de substitution des supports numériques (DVDR, CDR et appareils à disque dur intégré) aux supports analogiques (VHS) s'est donc poursuivi en 2006, comme l'indique l'évolution de la répartition des collectes Copie France par **type de supports** :

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Cassettes vierges</b>	75.7%	49.8%	35.8%	20.8%
<b>DVD enregistrables</b>	12.3%	41.0%	53.2%	61.5%
<b>CD-R/RW Data</b>	8.6%	6.2%	5.6%	4.9%
<b>Décodeurs à disque durs</b>	3.4%	3.0%	5.4%	12.8%

## 1. TAUX DE COPIAGE CINEMA-TELEVISION

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Taux de copiage cinéma</b>	37%	38%	38%	33%	31%	31%	32%	30%	25%	20%
<b>Taux de copiage télévision</b>	63%	62%	62%	67%	69%	69%	68%	70%	75%	80%

La part du cinéma est toujours en très net recul soit 20% contre 25% en 2005. L'écart entre taux de copiage cinéma et télévision continue donc de se creuser, et ce de plus en plus rapidement, principalement du fait d'une réduction progressive de l'offre de films diffusés sur les grandes chaînes hertziennes au profit des séries de fiction TV américaines en prime time. Pour exemple, seuls 5 films de cinéma figurent dans le top 50 des taux de copiage d'œuvres européennes en 2006, contre 12 en 2005 et 15 en 2004. A l'inverse, figurent dans ce top 50 38 fictions TV en 2006 contre 29 en 2005.

## 2. FRAIS DE GESTION

Pour l'année 2006, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 5.1% et ceux de L'ARP à 4.9%. Les frais de gestion des membres de L'ARP s'élevaient donc toujours à 10%.

Nous vous rappelons que **les droits copie privée des membres de L'ARP en leur qualité d'auteur-réalisateur** leur sont versés directement par la SACD. L'ARP bénéficie d'un reversement par la SACD de la totalité des 25% de la rémunération qui doit être obligatoirement affectée à des actions d'intérêt général (article L. 321-9 du code de la propriété intellectuelle). Cet accord qui est entré en application en 1998 se poursuit sans aucune difficulté depuis.

### B. REMUNERATION CABLE

Les années 2005 et 2006 avaient bénéficié d'un certain nombre de rattrapages des années antérieures, retards dus en particulier à une restructuration de l'ANGOA depuis sa scission avec l'AGICOA. L'année 2007 est donc revenue à un rythme de croisière.

#### 1. REMUNERATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS CABLE REPARTIE PAR L'ARP

1997	1 860 649 Francs
1998	2 186 986 Francs
1999	1 879 335 Francs
2000	119 514 Francs
2001	451 169 Francs
2002	265 876 Euros
2003	73 437 Euros
2004	91 367 Euros
2005	249 550 Euros
2006	197 942 Euros
2007	156 286 Euros

Comme nous vous l'avons indiqué dans bon nombre de courriers et rapports d'activité depuis plusieurs années, nous vous rappelons vivement **qu'il ne peut pas y avoir de rémunération câble sans avoir fait de déclaration au préalable**. L'ARP, n'étant pas ayant droit, ne peut pas effectuer cette déclaration à votre place/en votre nom.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **sommes en jeu peuvent être importantes** et qu'il est fort dommage de laisser ces sommes censées vous revenir, au mieux rester dans les comptes de l'AGICOA et donner lieu à des prescriptions au bout de 10 ans, au pire **être revendiquées et versées à tort à d'autres ayants droit**.

Nous insistons également sur l'importance de **régler vos conflits** avec vos contre déclarants ou, tout au moins, de donner signe de vie à l'ANGOA. En effet, nous vous rappelons que, depuis mars 2003, la procédure de règlement des conflits indique **qu'une absence de réponse de votre part entraîne automatiquement le renoncement de vos revendications et la perte de vos droits**. Nombre d'entre vous perdent peu à peu les droits câble de leur catalogue simplement en ne répondant pas aux fax de l'ANGOA !!!

N'hésitez pas à contacter Sylvie Monin pour toute information (Tél : 01 53 42 40 06 ou [smonin@larp.fr](mailto:smonin@larp.fr)).

## 2. FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion qui vous sont prélevés sont de 5% (dont 2.5% pour l'ANGOA) pour le câble étranger et 15% (dont 12.5% pour l'ANGOA) pour le câble France. Les frais de gestion de L'ARP ne s'élèvent, quoi qu'il arrive, qu'à hauteur de 2.5%.

## II. ACTIONS CULTURELLES

L'ARP a pour vocation de défendre une régulation de l'industrie cinématographique susceptible de préserver tant l'indépendance de la production cinématographique que sa diversité.

Au niveau international, L'ARP défend la diversité culturelle et le droit d'auteur mais également la capacité de chaque pays à se doter d'une politique nationale de soutien à la création cinématographique ainsi que sa capacité à encourager la plus large diffusion possible des œuvres.

Financées par les 25% générés par la répartition Copie Privée Producteur et par l'accord avec la SACD, les actions culturelles de la société civile L'ARP prennent trois formes :

- tout d'abord, L'ARP subventionne directement un certain nombre d'associations,
- L'ARP apporte également son soutien à plusieurs manifestations culturelles,
- enfin, L'ARP organise directement ou co-organise des manifestations culturelles en France comme à l'étranger (Cf. détail ci-dessous). Pour ces dernières, le personnel de L'ARP (Délégué Général, Délégué Général Adjoint, Chargée des Actions Culturelles, Secrétariat Général ...) et ses infrastructures (locaux, téléphone, déplacements, réceptions,...) sont directement sollicités.

### A. SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS

- Soutien financier à hauteur de 15 246 Euros à **Eurocinéma**,
- Soutien financier à hauteur de 600 € à l'Association pour les Deuxièmes Rencontres Internationales des Organisations Professionnelles de la Culture (**ADRIC**),
- Soutien financier à l'**ALPA** (Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle) à hauteur de 10 000 Euros,
- Soutien financier à hauteur de 10 000 Euros à la Fédération Européenne des Réalisateurs Audiovisuels (**FERA**)

### B. MANIFESTATIONS SOUTENUES PAR L'ARP

- 11<sup>ème</sup> Université d'été du cinéma du Fonds Culturel Franco Américain à Rochefort (en partenariat avec le Festival international du film de la Rochelle) s'est tenue du 23 au 30 juin 2007.

L'objectif de cette manifestation est de réunir des étudiants en cinéma, pour les faire travailler sur la réécriture de leur scénario de court métrage et la réalisation basée sur la direction d'acteurs et la mise en scène.

Ces travaux ont été dirigés par quatre intervenants, français et américains, scénaristes et réalisateurs : Gérard Pirès, Zina Modiano, Gary Winick et Rita Hsiao.

- Autumn Stories. La 2<sup>ème</sup> édition de cette manifestation s'est déroulée à l'abbaye de Royaumont, du 1<sup>er</sup> octobre au 12 novembre 2007. Ces 6 semaines de résidences sont offertes à 4 scénaristes américains, pour achever leur projet de long métrage, se nourrir des influences extérieures offertes par la région, rencontrer les professionnels français (techniciens, acteurs, producteurs ...), découvrir des sites exceptionnels.

Pour cette édition 2007, les 4 scénaristes suivants ont été sélectionnés :

- James Greer (avec son film « The bright side »)
  - Howard Himelstein (avec son film « Svengali »)
  - Randy Howze (avec son film « Just Heloise »)
  - Marc Wheaton (avec son film « The Hijab »)
- La 3<sup>ème</sup> édition du Festival France Cinema Miami, organisée par l'Alliance Française de Miami et French Feeling Films et soutenue par L'ARP, s'est déroulée du 9 au 11 novembre 2007 au AMC Theater de Cocowalk de Miami.

Ce festival a proposé une sélection de films français, pour la plupart sortis en France dans les 6 derniers mois et ayant atteint un million d'entrées.

- « Contre enquête », de Franck Mancuso
- « Tel père telle fille » d'Olivier de Plas
- « Odette Toulemonde » d'Eric-Emmanuel Schmitt
- « Le prix à payer » d'Alexandra Leclere
- « L'audition » de Luc Picard
- « Je crois que je l'aime » de Pierre Jolivet
- « Madame Irma » de Didier Bourdon et Karsten Kilerich
- « Trois amis » de Michel Boujenah

- « La tête de Maman » de Carine Tardieu

### C. MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES OU CO-ORGANISEES PAR L'ARP

- Organisation de déjeuners à l'occasion du Festival de Cannes : L'ARP organise tous les ans au Festival International du Film de Cannes des déjeuners professionnels.

Ces déjeuners ont pour objectif de réunir les interlocuteurs de L'ARP du monde du cinéma (réalisateurs, producteurs, distributeurs, comédiens, institutionnels, politiques, etc.) dans un cadre convivial et professionnel.

A l'occasion du 60<sup>ème</sup> festival de Cannes (17 au 27 mai 2008), ces déjeuners ont été organisés en partenariat avec les autres sociétés d'auteurs.

- Le lundi 21 mai, L'ARP a convié les responsables des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) à rencontrer les auteurs, réalisateurs et producteurs lors d'un déjeuner organisé à la plage des Palmes. Le propos de ce déjeuner était de confirmer la volonté de L'ARP de s'allier aux FAI pour exposer ensemble leurs nouvelles démarches de lutte contre le piratage aux pouvoirs publics.
- Le déjeuner organisé avec la SACD s'est déroulé le vendredi 25 mai 2007 : Pascal Rogard, Directeur Général de la SACD, Michel Gomez, Délégué Général de L'ARP et Jeanne Labrune, Présidente de L'ARP ont accueilli les ministres de la culture présents à Cannes pour la Journée de l'Europe, en présence de la Commissaire Européenne Viviane Reding et de nombreux auteurs, réalisateurs et professionnels du cinéma.
- L'ARP a réuni le mercredi 23 mai les élus et responsables des politiques de soutien à la production cinématographique en région autour d'un petit déjeuner. Parmi les régions représentées à cette occasion : l'Aquitaine, la Bretagne, le Centre, la Corse, les régions PACA et Midi-Pyrénées, Poitou Charente, Picardie, Rhône Alpes, Ile de France, Nord Pas de Calais.

Lors de cette rencontre avec les réalisateurs de L'ARP et suite à la présentation des grandes tendances des aides régionales en 2005, les points suivants ont été abordés :


- ✚ bilan du fonctionnement des fonds (représentation des professionnels dans les commissions, critères de sélection, montants attribués, méthode d'attribution des aides (choix d'aider moins d'œuvres par des montants plus élevés ou « saupoudrage » de montants plus faibles sur davantage de films), nombre de sessions, délais d'instruction et de réponse...)
- ✚ La distribution et l'exploitation des films soutenus par les Régions en salles : moyens financiers pour l'accompagnement des films à leur sortie (aide régionale à l'exploitation et pas seulement à l'investissement), expérimentations pilotes, maintien d'un parc diversifié en régions, travail en faveur de la fédération des différents acteurs (salles indépendantes, associations de spectateurs, éducation etc...)
- ✚ le soutien au court métrage et au documentaire

- ✚ le cofinancement régional, les critères de territorialité, la concurrence entre les Régions, assouplissement des règles...
  - ✚ les coproductions avec des pays européens : bilan et évolutions possibles
  - ✚ les relations avec les auteurs, les aides à l'écriture (critères, suivi etc...)
  - ✚ l'éducation à l'image, le rôle ou l'implication des auteurs et des réalisateurs
  - ✚ l'accueil des tournages
- Organisation des 2<sup>èmes</sup> Rencontres Cinématographiques de Dijon (18 au 21 octobre 2007), sous la présidence de Radu Mihailéanu, dont les thèmes étaient les suivants :
- Quel avenir pour quelle télévision à l'heure d'Internet ?
  - Droit de la concurrence, diversité économique et politique culturelle : Comment établir une complémentarité ?
  - Le droit d'auteur dans l'environnement numérique
  - La salle de cinéma au cœur du cinéma

A cette occasion, de nombreuses animations ont été proposées aux invités des Rencontres et au public dijonnais :

- Des films en **avant-première** :
  - ✚ « Coupable », de Laetitia Masson
  - ✚ « Darling », de Christine Carrière
  - ✚ « La chambre des morts », d'Alfred Lot
  - ✚ « J'ai (très) mal au travail », de Jean-Michel Carré – en présence du réalisateur.
- Des **rencontres avec des réalisateurs** :
  - ✚ Projection du film de Jacques Rozier « Maine Océan », suivie d'une rencontre avec le réalisateur.
  - ✚ Projection du film de Jacques Richard « Cinéma ma belle intrigue » suivie d'une rencontre avec le réalisateur.
  - ✚ Projection du film d'Artus de Penguern « Grégoire Moulin contre l'Humanité », suivie d'un échange avec le public. Le réalisateur a également rencontré avant la projection du film, des jeunes de quartier, avec qui il a évoqué son métier de cinéaste et d'acteur.
- **Le patrimoine cinématographique à l'honneur** : projection du film « Puzenat », avec accompagnement musical au piano en improvisation.
- **De la maternelle à l'Université** : des projections pour les scolaires et étudiants
  - ✚ Projection à des classes de maternelles, d'une série de courts métrages iraniens, parmi lesquels « Le petit monde de Bahador »
  - ✚ Projection à des classes de primaire d'un programme intitulé « les premiers pas du cinéma d'animation » (courts métrages restaurés par les Archives françaises du film du CNC, comprenant notamment les œuvres de Paul Grimault)



-  Projection aux étudiants du film de Roman Polanski « La neuvième porte », suivie d'un débat animé par Jean Douchet.
- **Une carte blanche à l'association** de la cause freudienne, avec la projection du film de Judith du Pasquier « Nos inquiétudes », suivie d'une rencontre avec la réalisatrice.
- **Une exposition** « Moteur ! 50 photos inédites de cinéastes » a été présentée au musée des Beaux Arts de Dijon du 1<sup>er</sup> octobre au 4 novembre 2007.
- *Festival City of Lights City of Angels* (16 au 22 avril 2007) : Ce festival a été fondé à l'initiative de la SACEM et de ses partenaires américains regroupés dans le Fonds culturel franco-américain - Directors Guild of America, Writers Guild of America, Motion Picture Association of America - et de L'ARP avec le concours du Consulat de France à Los Angeles, et le soutien d'Unifrance.

L'objectif de cette opération est avant tout la promotion du cinéma français aux Etats-Unis, mais aussi le développement des échanges entre les réalisateurs et les auteurs français avec leurs homologues américains.

La 11<sup>ème</sup> édition de ColCoa s'est déroulée du 16 au 22 avril 2007, avec une sélection de 20 longs métrages et 20 courts métrages :

- **20 Longs Métrages:**

-  « La vie en rose » d'Olivier Dahan (Film d'ouverture du festival)
-  « Ne le dis à personne » de Guillaume Canet
-  « Changement d'adresse » d'Emmanuel Mouret
-  « Mauvaise foi » de Roschdy Zem
-  « Fair Play » de Lionel Bailliu
-  « Hors de prix » de Pierre Salvadori
-  « Quand j'étais chanteur » de Xavier Giannoli (Pour une séance spéciale « 11<sup>ème</sup> anniversaire »)
-  « Alimentation générale » de Chantal Briet
-  « Je crois que je l'aime » de Pierre Jolivet
-  « La raison du plus faible » de Lucas Belvaux
-  « Contre-enquête » de Franck Mancuso
-  « Le serpent » de Eric Barbier
-  « Désaccord parfait » de Antoine de Caunes
-  « Paris, je t'aime » de Bruno Podalydès, Gurinder Chadha, Gus Van Sant, Joel and Ethan Coen, Walter Salles and Daniela Thomas, Christopher Doyle, Isabel Coixet, Nobuhiro Suwa, Sylvain Chomet, Alfonso Cuaron, Olivier Assayas, Oliver Schmitz, Richard LaGravenese, Vincenzo Natali, Wes Craven, Tom Wyker, Gérard Depardieu and Frédéric Auburtin, Alexander Payne.
-  « Mon colonel » de Laurent Herbiet
-  « Ensemble, c'est tout » de Claude Berri
-  « Ca brûle » de Claire Simon
-  « Michou d'Auber » de Thomas Gilou (film de clôture du festival)
-  « Flandres » de Bruno Dumont
-  « Le héros de la famille » de Thierry Klifa

- 20 Courts métrages :

- 🎬 « Judas » de Nicolas Bary
- 🎬 « The professionals » de Laurent Bertoni
- 🎬 « Regards Libres » de Romain Delange
- 🎬 « Coup de foudre » de Pascal Torbey
- 🎬 « Big Family » de Cyril Cohen
- 🎬 « Cut ! » d'Alain Riou
- 🎬 « Dérives » de Bill Barluet
- 🎬 « Gratte papier » de Guillaume Martinez
- 🎬 « Infrarouge » de Lionel Mougin
- 🎬 « Décroche ! » de Daniel Cotard
- 🎬 « Même les pigeons vont au paradis » de Samuel Tourneux
- 🎬 « Ming d'Or » de Jennifer Delvodère
- 🎬 « Quelques instants avec vous » de Marie-Hélène Mille
- 🎬 « Qui sommes-nous ? » de Béatrice Pollet
- 🎬 « La porte » de Renan Delaroche
- 🎬 « A l'ombre du voile » d'Arnaud Demuynck
- 🎬 « Absence » de Catherine Abécassis
- 🎬 « Kaléidoscope » de Laura Rodriguez-Vida
- 🎬 « Nyaman'Gouacou » de Laurent Sénéchal

Pierre Salvadori, Chantal Briet, Antoine de Caunes, Olivier Assayas, Thomas Gilou et Bruno Dumont ont fait partie de la délégation de cette 11<sup>ème</sup> édition.

- Opérations "Enseignement et Cinéma" dans le cadre des classes à PAC (Projet Artistique et Culturel) à Dijon et dans la Région Bourgogne : en 2007, L'ARP a souhaité plus que jamais poursuivre cette fructueuse collaboration avec l'Education Nationale, en continuant à offrir aux établissements intéressés un ensemble de projets aussi variés que la projection de films européens, l'organisation de débats à l'attention des enseignants (axés cet année sur le cinéma japonais), l'intervention de professionnels du cinéma (scénaristes, réalisateurs, compositeurs de musique de films, etc.), la réalisation d'un court métrage par les élèves du lycée viticole de Beaune, etc.
- Festival de Films qu'on ne peut plus faire : L'ARP a organisé au Cinéma des Cinéastes le « Festival de Films qu'on ne peut plus faire » : sept films, qui seraient impossibles à tourner aujourd'hui, étaient suivis de sept débats pour chercher de nouvelles pistes qui redonneraient toute son ambition au cinéma français.

Organisé par Marc Legrand, Délégué Général Adjoint de L'ARP et programmé par Lionel Delplanque et Michel Ferry, réalisateurs membres de L'ARP, ce festival a été l'occasion d'un constat sur la santé du cinéma français aujourd'hui. En apparence, le cinéma français est en bonne santé : près de 50 % de part de marché, plus de 200 films produits par an... Mais si l'industrie cinématographique se porte bien, le Septième Art semble menacé. Entre très gros films et tout petits films, une troisième voie s'apprête à disparaître définitivement : celle d'un cinéma aux sujets à priori non « prime time », mais nécessitant de vrais moyens de production. Ces films se font encore dans d'autres pays. Ils ont existé en France, avec des acteurs qui n'étaient pas forcément des stars.

Forte du succès du Festival de Films qu'on ne peut plus faire, L'ARP proposera le Festival des Premiers Films Cultes sous le parrainage de Jan Kounen les 6 et 7 juin 2008 au Cinéma des Cinéastes.

- Réalisation par Jérôme Diamant-Berger de deux pilotes d'émission : à partir d'une avant première au Cinéma des Cinéastes, volet interview du réalisateur sur un thème particulier, interview d'autres personnalités du cinéma sur le même thème puis volet plus professionnel sur un métier du cinéma.
- Service d'information à l'attention des réalisateurs producteurs membres de L'ARP :
  - publication d'une lettre d'information mensuelle
  - développement d'un service en ligne réservé aux membres de L'ARP sur le site [www.larp.fr](http://www.larp.fr)

### III. REGULATION DU PAYSAGE CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL

#### A. LES EVOLUTIONS DU PAYSAGE AUDIOVISUEL

##### 1. FUSION CANALSATELLITE/TPS

Après avoir été autorisée sous condition par le Conseil de la Concurrence, la fusion Canal Satellite-TPS est bouclée sur le plan juridique et financier.

Nous sommes entrés en 2007 dans une phase « opérationnelle », la fusion se traduisant concrètement par une réorganisation du groupe Canal + France avec le départ de 350 salariés et la suppression d'un certain nombre de « doublons » (chaînes de TPS ayant le même positionnement que les chaînes de Ciné Cinémas).

Depuis le mois de septembre 2006, nous avons engagé des discussions avec Canal + France portant sur 3 sujets :

##### - **NOUVELLES CONVENTIONS CHAINES THEMATIQUES (CSA)**

La Fusion Canalsatellite / TPS et son échéance effective au début de l'année 2007 coïncident avec la nécessité d'établir de nouvelles conventions pour les chaînes Ciné Cinémas et pour TPS Star. Dans le cadre de ces discussions et du fait de l'obligation (direction de la concurrence) faite au groupe Canal + France de mettre à disposition la chaîne TPS Star, en dehors de tout groupement de services cinéma, la commercialisation des déclinaisons de TPS Star (Ciné Star et TPS Home Cinéma) s'arrête.

En ce qui concerne la clause de diversité, les services TPS STAR, d'une part, et CINECINEMA, d'autre part, s'engagent à consacrer 25% (« Taux de diversité ») de leur obligation d'acquisition d'œuvres cinématographiques de long métrage d'expression originale française (EOF) à des acquisitions d'œuvres cinématographiques de long métrage EOF de devis inférieurs à 5,34M€ (« Seuil »). Cette obligation se traduit essentiellement en préachats, mais à titre exceptionnel des achats pourront être pris en compte.

Pour sa part, TPS STAR consacrera un minimum de 60% de l'obligation d'acquisition d'œuvres cinématographiques de long métrage d'expression originale française (EOF) à des préachats de films (ci-après « Engagement de Préachat »).

- Minimum Garanti : le montant des obligations d'acquisition d'œuvres cinématographiques de long métrage européennes et EOF à des préachats ne doit pas être inférieur au montant le plus élevé entre :
    - la somme résultante de ces obligations exprimées en pourcentage des Ressources Totales Annuelles,
    - et :
    - au moins 2,01€ Hors TVA par mois et par abonné à TPS STAR et 1,00€ Hors TVA par mois et par abonné à CINECINEMA pour les œuvres cinématographiques de long métrage européennes, dont au moins 1,70€ Hors TVA par mois et par abonné à TPS STAR et 0,85€ Hors TVA par mois et par abonné à CINECINEMA pour les œuvres cinématographiques de long métrage EOF.
- **ECLAIRCISSEMENTS DU COURRIER DE BERTRAND MEHEUT DU 28 JUILLET 2006**

Les discussions en cours ont permis d'obtenir les précisions ou les avancées suivantes :

- Le Groupe CANAL+ s'engage à limiter les acquisitions d'œuvres cinématographiques de long métrage de catalogue (i.e. tout film sorti en salles depuis de 5 ans), auprès de STUDIOCANAL, à 30% du nombre total de films diffusés sur les chaînes de la nouvelle entité, sans distinction de nationalités.
- STUDIOCANAL s'interdit d'être le Producteur Délégué ou un Coproducteur Délégué (tel que celui-ci est défini dans la réglementation) de films EOF et de films européens au sens de la réglementation française). Cet engagement ne concerne pas les films produits par une structure établie hors de France dès lors que STUDIOCANAL n'intervient pas en qualité de producteur délégué ou de coproducteur délégué au sens de la réglementation française lui permettant d'être éligible à ce titre au compte de soutien.
- Sous réserve que TPS STAR conserve son autorisation en TNT, le montant global d'acquisitions que le GROUPE CANAL+ s'engage à maintenir sur les premières et deuxième fenêtres d'œuvres cinématographiques de long métrage EOF effectué en 2005 par TPS CINEMA et CINECINEMA est de 39,5M€. Ce point constitue en fait une clause de non recul des acquisitions en première et seconde fenêtre.
- Le maximum de 30 sorties en salles en France de films cinématographiques par année civile concerne STUDIOCANAL et toute entité contrôlée par le Groupe CANAL+.

- **CATCH UP TV**

Au cours de l'été 2007, les responsables de Canal + ont, au cours d'une série de rendez-vous bilatéraux avec les Délégués des organisations professionnelles du cinéma, fait part du lancement d'une nouvelle modalité de diffusion de ses programmes : la catch up TV (visionnage à la demande pendant une période de 30 jours après la première diffusion sur Canal + premium de l'ensemble des programmes).

Les discussions sur le modèle économique de cette nouvelle modalité de diffusion n'ont à ce jour pas abouti.

A l'occasion de la demande formulée par CANAL +, dans le cadre du round de négociations ayant suivi la fusion CANAL-SATELLITE TPS, de disposer d'une déclinaison supplémentaire (CANAL+ famille) et donc de 7 passages supplémentaires, L'ARP avait clairement exprimé des inquiétudes quant à la rémunération des auteurs. Ces réticences s'étaient traduites :

- d'une part par une clause de rendez-vous,
- d'autre part, par l'affirmation solennelle que toute nouvelle demande de CANAL+ devait en préalable régler le problème de la rémunération des auteurs qui est régie par un accord général avec la SACD.

Cette dernière question devra être résolue dans le cadre des discussions à venir.

## **2. PROJET DE LOI AUDIOVISUELLE**

Ce projet de loi audiovisuelle adoptée au Conseil des Ministres le 28 juillet 2006 a été examiné au mois de décembre par le Sénat et a été examiné par l'Assemblée Nationale à la fin du mois de janvier 2007.

Il se situe dans la perspective du déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et plus précisément du développement de la Haute Définition (HD) pour les chaînes payantes et de l'extinction programmée de la diffusion hertzienne analogique. L'enjeu est le suivant : il s'agit, dans un contexte de très forte évolution technologique, d'une part de maintenir la logique de régulation propre à l'audiovisuel en opposition à la logique des télécommunications (vente de licences) et d'autre part de renforcer la réglementation et en particulier les obligations d'investissement dans le cadre de l'attribution de chaînes bonus et de chaînes en haute définition.

Par ailleurs, l'examen du projet de loi au Sénat a permis, grâce au travail de fond effectué par la SACD, qu'un amendement soit adopté à l'unanimité sur la définition de l'œuvre, vieux cheval de bataille des auteurs (cf. Popstars). Malheureusement, les publications des décrets d'application ont été repoussées par les pouvoirs publics en novembre 2007 sous le prétexte du lancement d'une réflexion (mission Kessler – Richard) sur les décrets Tasca.

Cette dernière mission est suspendue du fait du lancement de la réforme de l'audiovisuel public (cf. ci-après).

## **3. APPEL D'OFFRE TNT HD (TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE HAUTE DEFINITION)**

Dans le cadre du déploiement de la Télévision Numérique Terrestre, le CSA a organisé un appel d'offre pour deux nouvelles fréquences en haute définition (la troisième fréquence est réservée au service public). Quatre chaînes de télévision sont candidates à ces fréquences : TF1, M6, Canal + et AB (Groupe Berda).

Un choix simpliste de la part du CSA pourrait le conduire naturellement à choisir TF1 et M6, les deux chaînes privées généralistes ; cependant, il s'agit de haute définition et il est donc nécessaire d'apprécier la cohérence entre la chaîne candidate, la nature des programmes qu'elle diffuse et la capacité des téléspectateurs à recevoir de la haute définition.

Or, en la matière, CANAL+ semble disposer de deux atouts :

- d'une part, une grande partie de ses programmes (cinéma et sport) est parfaitement adaptée et dédiée à la haute définition,

- d'autre part, CANAL+ a intégré la norme de compression numérique Mpeg4 dans ses décodeurs, qui permet d'ores et déjà la réception en HD.

L'appel d'offre a conduit le CSA à retenir TF1 et M6 mais un nouvel appel d'offre en cours devrait également permettre l'attribution d'une chaîne à Canal +.

#### 4. FRANCE TELEVISIONS

Trois enceintes avaient permis en 2006 et 2007 d'engager des discussions avec le Groupe France Télévisions :

- tout d'abord dans le cadre de la renégociation du COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) la DDM (Direction du Développement des Médias) a réuni à plusieurs reprises la profession afin d'inscrire le cinéma dans ce contrat au travers d'objectifs chiffrés.
- Par ailleurs dans le cadre du renouvellement de l'accord entre France Télévisions, le BLOC et L'ARP, une réunion de travail a eu lieu à la fin du mois de novembre 2006.

Après plus de deux ans de discussions, les négociations sont arrivées à leur terme et un protocole d'accord a enfin pu être signé entre France Télévisions et les organisations professionnelles du cinéma (L'ARP, BLIC, BLOC en décembre 2007), ouvrant une nouvelle fenêtre cinéma le samedi en seconde partie de soirée.

Dans un contexte de turbulences des relations entre les opérateurs audiovisuels et le monde de la création, et à la veille d'une année aux enjeux majeurs (décrets Tasca, sous-quotas d'œuvres patrimoniales, transposition de la directive Télévision Sans Frontières ...), l'engagement du service public en faveur du cinéma en termes de production et de diffusion, constitue un signal fort et confirme sans ambiguïté le rôle et la spécificité de France Télévisions.

Cet accord, qui prévoit une augmentation progressive de la contribution de France Télévisions à la production cinématographique, supérieure à celle prévue par la réglementation, traduit également une « révolution » dans l'appréciation des relations entre cinéma et télévision.

En effet, en exprimant désormais ses objectifs de diffusion d'œuvres cinématographiques en termes de plancher, alors qu'il s'agissait auparavant d'un plafond, et en élargissant les possibilités de diffusion au samedi en deuxième partie de soirée, cet accord traduit sans aucun doute la philosophie qui doit à l'avenir présider aux relations entre le cinéma et l'audiovisuel.

A l'occasion de sa conférence de presse du 8 janvier 2008, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a annoncé la suppression de l'ensemble des écrans publicitaires sur les chaînes du service public. Si L'ARP n'a pas réagi officiellement et immédiatement à une telle décision, c'est parce qu'il lui semblait nécessaire, au-delà d'une position de principe qui ne peut qu'être favorable à un tel bouleversement, d'en apprécier les modalités concrètes.

En effet, si les ressources publicitaires dont bénéficie à ce jour le service public n'étaient pas à l'avenir compensées par une recette dynamique, nous risquerions d'assister, dans un paysage audiovisuel en pleine mutation (baisse de l'audience des chaînes généralistes, développement des chaînes de la TNT ...), à une paupérisation relative du service public et, à terme, à une réduction notable de son périmètre.

Partageant une telle analyse avec un certain nombre de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, nous avons fait part de nos inquiétudes lors de l'audition sur le service public de la commission Copé en avril 2008.

## **5. DIRECTIVE TELEVISION SANS FRONTIERES**

La transposition de la directive Service de Médias Audiovisuels (directive SMA, ex directive TVSF) autorise plus de publicité sur les chaînes privées. Si l'on prend en compte cette augmentation ainsi que le transfert de publicité des chaînes publiques vers les chaînes privées, c'est un énorme flot de sponsors qui va se diriger vers TF1 et M6 qui ne pourront pas tout absorber. Il est donc fort probable que ces chaînes réitèrent leur demande d'une deuxième coupure publicitaire ou, à l'inverse, programment de plus en plus de fictions (plus faciles à « interrompre ») à 20h30 au détriment des films cinématographiques.

Certains d'entre nous étant farouchement opposés à une seconde coupure, les autres, considérant que leur œuvre est par définition dénaturée par la télévision (vitesse des images, coupure pub, petit écran, son ...), et estimant qu'il est préférable de négocier cette seconde coupure en échange de plus d'obligations des chaînes, nous organiserons dans les semaines qui viennent une réunion avec l'ensemble des membres de L'ARP afin de définir une position commune.

## **6. TMP (TELEVISION MOBILE PERSONNELLE)**

La Télévision Mobile Personnelle, qui permet de recevoir sur son portable des chaînes de télévision - diffusion de chaînes existantes, résumés de chaînes de programmes existantes (Actualités, météo, bandes annonces, clips ...), mais aussi des programmes propres, est dans une phase d'examen par le CSA.

Il est important que L'ARP s'intéresse à ce sujet comme elle l'avait fait pour la TNT car, à terme, ce mode de diffusion de programmes, initié par des éditeurs de chaînes de télévision mais aussi par des opérateurs de télécommunications, s'inscrira dans l'ensemble du paysage audiovisuel.

## **B. LUTTE CONTRE LE PIRATAGE ET NOUVEAU ROUND DE NEGOCIATIONS VOD**

### **MISSION OLIVENNES**

Installée le mercredi 5 septembre 2007, la mission Olivennes composée de Denis Olivennes (Directeur Général de la FNAC), Olivier Bomsel (économiste au CERNA), Pascal Faure (ingénieur spécialiste des NTIC – Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) et Isabelle Falque-Pierrotin (Conseiller d'Etat), a exploré les moyens de lutter contre la contrefaçon et de développer la VoD.

Concernant le premier point, L'ARP a continué de promouvoir une réponse concertée avec les FAI (Fournisseurs d'Accès Internet), quelle qu'en soit la nature technologique (réponse graduée ou filtrage).

« L'accord en faveur du développement et de la protection des œuvres culturelles sur les nouveaux réseaux » a finalement été signé le 23 novembre 2007 à l'Élysée en présence du Président de la République Nicolas Sarkozy, de Christine Albanel (Ministre de la Culture et de la Communication), Christine Lagarde (Ministre de l'Economie) et Rachida Dati (Ministre de la Justice).

Cet accord de coopération entre les filières cinématographiques et musicales avec les FAI vise à mettre en place un mécanisme proportionné et adapté d'avertissement et de sanctions des abonnés à Internet (message d'avertissements successifs, suspension de l'abonnement ...) et d'expérimentation de techniques de filtrage. Il ouvre également la voie à un alignement de la VoD sur le délai vidéo et, à terme, sur une accélération de la chronologie des médias.

Mais il reste encore à rédiger les textes législatifs ainsi que les décrets d'application, ce qui devrait être fait en 2008.

## **C. REGULATION DE LA FILIERE CINEMATOGRAPHIQUE**

### **1. CARTE D'ABONNEMENT ILLIMITE UGC-MK2**

C'est avec beaucoup d'inquiétudes et d'interrogations que L'ARP a accueilli l'agrément délivré par le CNC à la nouvelle formule de carte illimitée du Groupe UGC, rejoint désormais par MK2.

Dans un contexte marqué par de lourdes difficultés pour de nombreuses salles indépendantes, lesquelles constituent un élément essentiel de la diversité culturelle dans notre pays, L'ARP et la SACD considéraient que l'avantage concurrentiel qu'obtenaient UGC et MK2 avec la validation de cette nouvelle formule d'abonnement ne pouvait qu'aboutir à une fragilisation accrue des salles indépendantes et à une déstabilisation des relations commerciales entre UGC et MK2 et les autres professionnels de la filière cinématographique.

L'ARP et la SACD ont donc rappelé que l'association entre UGC et MK2 sur le marché parisien – marché directeur de l'exploitation cinématographique – plaçait cette formule de carte en position dominante avec près de 70% de part de marché.

En outre, UGC et MK2 ont obtenu la possibilité d'augmenter de 10% le prix – acquitté par le spectateur - de leur carte d'accès illimité et ont ainsi accru leur rentabilité tout en maintenant et en confirmant le gel du prix de référence qui sert de base à la rémunération accordée aux distributeurs, producteurs et auteurs.

L'ARP et la SACD ont donc interpellé les pouvoirs publics sur le fait qu'aucune garantie n'ait été exigée afin d'éviter :

- un affaiblissement des conditions de concurrence entre les exploitants,
- un bouleversement remettant en cause l'équilibre général des relations entre les exploitants, les distributeurs, les producteurs et les auteurs,
- une stagnation inquiétante de la rémunération versée aux distributeurs, aux producteurs et aux auteurs alors que le prix des cartes augmentera de 10%, après avoir déjà connu des hausses allant de 20% à 30% ces 5 dernières années.

A contrario, l'opacité actuelle de la vente et de la gestion des cartes illimitées aurait dû inciter le CNC à exiger des gages en matière de transparence qui constituent par ailleurs la clé de voûte du système de régulation du cinéma. De même, toute augmentation du prix des cartes devrait s'accompagner d'une hausse symétrique de la rémunération des ayants droit.

L'ARP a donc interpellé les pouvoirs publics, et en particulier Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, à entreprendre, sans attendre le délai de deux ans annoncé par le CNC, une réforme en profondeur de la réglementation des cartes d'accès illimité au cinéma qui devra permettre d'organiser les conditions d'une réelle transparence de ce



système d'abonnement, de sauvegarder des conditions de rémunération des ayants droit équitables et justes et de ne pas mettre en péril le tissu des salles indépendantes.

Une conférence de presse a été organisée au Bistrot des Cinéastes le 3 septembre 2007 sur ce sujet.

## **2. AIDES A L'ECRITURE ET AU DEVELOPPEMENT**

Suite au séminaire du 23 janvier 2007 organisé par le CNC sur les aides en amont de la production, (c'est-à-dire le soutien au scénario, les aides à l'écriture et à la réécriture, l'aide au développement et l'aide à la préparation), Véronique Cayla, Directrice Générale du CNC, nous a confirmé son souhait d'augmenter de 25% pour 2007 les dotations de ces dispositifs, dont une augmentation de 100% pour le soutien au scénario (écriture et réécriture).

Les modifications opérées sont les suivantes :

- désormais, un cumul d'aide pourra être envisagé entre l'aide à l'écriture et l'aide au développement. Cette disposition s'accompagnera de davantage de souplesse dans la gestion des demandes de dérogation, notamment pour ce qui concerne les demandes complémentaires au sein du dispositif d'aide au développement (possibilité de retour afin de faciliter la gestion du temps pour les producteurs et leurs auteurs).
- Dans le cadre de l'aide au développement, extension de l'audition des producteurs et des auteurs aux producteurs sollicitant une aide au programme, jusqu'ici réservée aux sociétés sollicitant une aide sélective.
- Augmentation des subventions unitaires, dans le cadre du soutien au scénario. Le montant moyen qui était de 16 000 € sera porté à 21 600 €. Ces nouveaux montants seront appliqués rétroactivement aux avis émis par les commissions depuis le 1er janvier 2007.
- Désignation de deux parrains membres de commission, et non plus un seul, par projet soutenu dans le cadre du soutien au scénario, et cela afin de favoriser un meilleur suivi et un meilleur accompagnement des projets.
- Poursuite de l'intégration des scénaristes au sein des commissions,
- Enfin, ouverture de l'aide à l'écriture à des auteurs-réalisateurs de courts ou moyens métrages primés dans les festivals ou à des auteurs-réalisateurs d'œuvres audiovisuelles (l'aide étant accordée aujourd'hui aux auteurs-réalisateurs d'au moins un long métrage porté à l'écran). La mise en place de cette disposition impliquerait nécessairement la création de deux collèges au sein du soutien au scénario : un 1er collège consacré à l'aide à l'écriture et à la réécriture et un 2d collège consacré aux autres projets. Cette dernière disposition impliquant une modification réglementaire, elle ne sera applicable qu'en 2008. Le reste des aménagements est applicable immédiatement avec la possibilité d'une application rétroactive s'agissant principalement du montant augmenté des aides.

L'ARP doit rester vigilante à ce que ces dispositions soit effectivement mises en place.

### **3. ART ET ESSAI**

Lors de la dernière commission Chavanne, Véronique Cayla s'était engagée à organiser dès la rentrée 2006 une réflexion sur l'ensemble des mécanismes d'aides du CNC (du développement aux salles, automatique et sélectif) et très rapidement sur l'Art et Essai. Une réunion a donc eu lieu au mois d'octobre 2006 en présence de nombreux membres de L'ARP, réunion qui a donné lieu à un rapport très exhaustif sur les salles Art et Essai et la complexité de leur programmation actuelle mélangeant les films à fort potentiel de fréquentation et les films plus fragiles. C'est dans ce contexte que l'on semble se diriger vers une évolution du soutien favorisant les salles qui, au-delà de leur programmation, effectuent un véritable travail en profondeur (événements, animations, jeune public ...).

### **4. MODIFICATION SOUTIEN PRODUCTEUR DELEGUE**

Suite à des demandes pressantes du SPI puis à une déclaration du Ministre de la Culture et de la Communication suivant laquelle le soutien réservé au producteur délégué devait être majoritaire, des discussions se sont engagées depuis plus de 2 ans au CNC. L'ARP a toujours été réservée sur ce sujet dans la mesure où elle considérait qu'une augmentation trop importante risquait de faire fuir les coproducteurs (chaînes de télévision, régions, ...) et nuirait donc aux films les plus fragiles. A partir d'un certain nombre de simulations, François Hurard, Conseiller pour le Cinéma au Ministère de la Culture et de la Communication, a proposé une évolution qui consisterait à :

- réserver 100% du soutien au producteur délégué jusqu'à 50 000 euros
- 50% de 50 000 euros jusqu'à 200 000 euros
- Au-delà on resterait sur la base actuelle de 25%

Cette réforme compensée pour les diffuseurs par une petite modification du calcul du soutien sur la première diffusion hertzienne, s'inscrit dans un contexte plus large de modernisation de la gestion du compte de soutien (accès par Internet des producteurs à leurs comptes) et de simplification (remboursement de l'avance sur recette du compte de soutien, transformation de certaines avances remboursables en subvention et extinction de la créance du CNC sur l'avance sur recette au bout de 8 ans).

### **5. RACHAT D'ECLAIR PAR QUINTA COMMUNICATIONS**

Les Laboratoires Eclair ont été rachetés par Quinta Communications, cette dernière se retrouvant donc en situation de monopole dans le tirage de copie, ce qui risque de provoquer une augmentation des tarifs pour des prestations de moindre qualité. La négociation sera toujours possible pour les grands comptes mais sera complexe pour les distributeurs indépendants.

L'ARP, la SACD et la SRF ont finalement obtenu de Tarak Ben Amar, Président Directeur Général du Groupe Quinta Communications, des engagements formels concernant la dimension patrimoniale des œuvres cinématographiques, le rôle des industries techniques dans la lutte contre le piratage, la concurrence entre les différentes entités de la filière de postproduction et plus largement sur le maintien de la diversité des œuvres cinématographiques.

Il s'agira également de réfléchir dans les mois qui viennent à un certain nombre de mécanismes indirects de soutien aux industries techniques (crédit d'impôt, agrément qui risquent d'être mis en cause par des positions de monopoles ou des positions dominantes).

## **6. AUDITION DEVANT LA COMMISSION CINEMA ET CONCURRENCE**

L'ARP a réaffirmé devant la commission « Cinéma et Concurrence » :

- la nécessité de transparence des recettes dans le cadre des cartes d'abonnement illimité au cinéma,
- la nécessité de contrats écrits afin de formaliser les relations entre distributeurs et exploitants,
- la nécessité de ne pas limiter le nombre de copies afin de ne pas pénaliser les petites salles,
- la nécessité qu'une seule copie d'un même film soit présente dans les multiplexes
- et enfin la nécessité d'apprécier le mécanisme de fonds de soutien en fonction des risques pris par les distributeurs.

## **D. SOCIAL**

### **ENJEUX DE LA RENEGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

L'ARP n'étant pas un syndicat de producteurs, elle n'était pas partie prenante de la renégociation de la convention collective. Pour autant il était nécessaire que nous en comprenions les grands enjeux dans la mesure où à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la convention collective a été étendue, à savoir qu'elle est devenue obligatoire pour l'ensemble des producteurs.

Afin de mieux comprendre ces enjeux, Michel Gomez est en contact avec Jean Cottin, ex Délégué Général de la Chambre Syndicale, toujours en charge de ce dossier et Stephane Pozdrec (Délégué Général du Syndicat des Techniciens). Leurs échanges tournent autour des trois thèmes suivants :

- la définition des postes, des équipes minimales, du rôle des stagiaires,
- les minima syndicaux selon le budget des films,
- travail de nuit et heures supplémentaires dans le cadre de la loi sur les 35 heures.

A ce jour, les négociations semblent toujours dans l'impasse.

## **E. DIVERS**

### **1. PROJECTION NUMERIQUE**

A la demande de Véronique Cayla, Daniel Goudineau, Directeur Général de France 3 Cinéma, a remis au début de l'année 2007 son rapport sur la projection numérique en salles. Il faudra être extrêmement attentif aux modalités de déploiement de cette nouvelle technologie dans les salles car elle comporte un risque extraordinaire de concentration. Au-delà des débats purement technologiques, nous devons sans doute maintenir la même position, à savoir créer des conditions pour que le déploiement de la projection numérique ne soit pas un outil de concentration et donc de fracture numérique.

## **2. BOUCLAGE VIDEO ?**

Le bordereau et le lexique établis par le CNC sont validés depuis presque 2 ans ainsi que la charte entre éditeurs et producteurs (sans rémunération minimale). Il restait donc, pour que l'ensemble de nos objectifs de transparence et de rémunération des auteurs soient atteints, à ce que les discussions entre la SACD et les producteurs aboutissent. Elles prévoyaient un système optionnel entre gestion individuelle et gestion collective.

Au début du mois de décembre 2006, les organisations de producteurs, unanimes, ont refusé ce système optionnel, nous conduisant d'une part à remettre en cause l'ensemble de l'édifice, et en particulier le bordereau, et d'autre part à revenir, faute d'accord, à la « jurisprudence Gessner » sur le prix public. Il nous reste toujours, en coordination avec la SACD, à exercer une forte pression sur les distributeurs individuellement et sur leurs organisations afin qu'ils reviennent à la table des discussions, et ce d'autant qu'un accord du même type a été signé entre la SACD et l'USPA concernant les œuvres audiovisuelles.

Pascal Rogard (Directeur Général de la SACD) et Michel Gomez siégeant désormais à la Commission d'Agrément, et Véronique Cayla, Directrice Générale du CNC, ayant commandé une étude à René Bonnell sur la transparence de la filière cinématographique, ce dossier devrait revenir sur le devant de la scène.

## **3. VIDEO : SOURDS ET MALENTENDANTS**

Dans le cadre de la loi sur le handicap, le CNC a engagé une réflexion sur le sous titrage des œuvres à destination des sourds et malentendants. La position de L'ARP a été d'introduire la conception de ce sous titrage en français dès la post production du film afin qu'il puisse être développé avec des coûts marginaux très faibles et une fluidité juridique sur les supports salles, DVD et télévision.

Pierre Jolivet et Michel Gomez se sont rendus en janvier 2007 au Congrès de l'UNISDA afin de défendre cette position. Il reste encore à « la mettre en musique avec le CNC et à trouver une solution financière pour les films situés dans une petite économie.

Michel Gomez a également rencontré Aline Sylla-Walbaum (Conseillère Culture à Matignon) afin de faire avancer ce dossier.

## **4. SOFICAS**

La modification des tranches marginales de l'impôt sur le revenu rendaient moins attractif en terme de défiscalisation pour les particulier le produit SOFICA. Cela risquait de nuire à la capacité de collecte des réseaux bancaires. Un très long travail parlementaire nous a permis de « sauver » pour les 2 années à venir les SOFICA, qui par ailleurs ont atteint leur niveau de collecte le plus élevé (56 millions d'euros - contre 51,5 millions d'euros l'année dernière) et 9,7 millions d'euros accordés à Soficapital, SOFICA dont les investissements se dirigeront exclusivement vers les fonds propres des sociétés de production indépendantes. Au total, 13 SOFICA ont collecté 65,7 millions d'euros. Cela représente un montant net de 59,1 millions d'euros investi dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel en 2007.

## 5. ISAN

Nous vous rappelons qu'aux côtés de la PROCIREP, de la SACD et de la SCAM, L'ARP a participé à la création de la première agence régionale de l'identification numérique des œuvres cinématographiques et audiovisuelles. A terme, cette numérotation constituera un outil indispensable de gestion de la circulation des œuvres dans l'environnement numérique pour l'ensemble des acteurs des filières cinématographiques et audiovisuelles.

**Vous devez donc IMPERATIVEMENT nous retourner les formulaires de déclaration des œuvres que vous avez reçus récemment, dûment complétés et/ou validés.** A défaut, vos œuvres ne seront pas répertoriées. Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre Sylvie Monin - 01 53 42 40 06 – [smonin@larp.fr](mailto:smonin@larp.fr).